

CGV

JCH conception et optimisation :

Auto-entreprise spécialisée en conception, dessin et optimisation de matière première située 182 route de Roanne 42720 Vougy.

Contact : 07 77 36 97 20, julien@jchconception.fr

Siret : 919 683 995 00014

Assurance RC pro : AIG Europe SA 92400 Courbevoie N° AIG22100558942

1) Objet

Les conditions générales de vente décrites ci-après détaillent les droits et obligations de l'auto-entrepreneur Julien Chanelière et de son client dans le cadre de la vente des prestations de services suivantes :

- Dessin et conception 3D de pièces et ensembles destinés à la fabrication industrielle et dont l'étude technique a déjà été effectuée.
- Imbrication de pièces précédemment mises à plat par JCH conception ou fournies par le client.
- Mise en plan de pièces et ensembles.
- Création de nomenclatures.

2) Lieux

Lieux : Les prestations prévues à l'article 1 seront principalement réalisées au siège de JCH conception mais peuvent également de manières occasionnelles l'être dans les bureaux du client après accords de chacun.

3) Tarifs

Toute prestation commandée par un client et exécutée par JCH conception pour le compte d'un client est due par ce même client.

Les tarifs sont révisables chaque année au 1er janvier. Les prix sont libellés en euros et calculés hors taxes. Ils ne sont pas majorés du taux de TVA, le statut d'auto-entrepreneur impliquant une franchise de TVA, selon l'article 293 B du CGI.

Le travail fourni par JCH conception étant principalement sous forme de prestations de services, le prix de ces dernières est calculé au temps passé à la réalisation de la demande du client.

4) Devis et délais :

Le devis est gratuit et est envoyé dans les délais les plus brefs par voie électronique, à la ou les personnes concernées.

Le client s'engage à fournir à JCH conception le maximum d'informations concernant sa demande, ses moyens de production mais aussi tout fichiers et documents pouvant faciliter la réalisation de la prestation. Cela afin que le devis soit établi au plus proche de la réalité et que le client soit pleinement satisfait par le travail fourni par JCH conception.

La durée de validité du devis est d'un mois à compter de son émission.

Le devis accepté doit-être signé par le client avec la mention « bon pour accord ».

Le délai nécessaire à la réalisation de la prestation est indiqué sur le devis.

Le délai indiqué sur le devis et accepté par le client débute à réception de l'ensemble des documents et renseignements réclamés au client.

Ce délai s'annule en cas de modifications demandées par le client sur une commande déjà validée.

Les fournitures additionnelles à la commande feront l'objet d'un nouveau contrat mentionnant les prix, conditions, délais etc. qui les concernent.

5) Paiement

JCH conception n'accorde pas d'escompte.

Une facture est émise à la fin de la mission.

Sauf dispositions contraires accordées au Client, les modalités de règlements sont les suivantes :

- Un acompte pourra être demandé à l'acceptation de la commande, dont le montant est précisé sur le devis
- Le Client versera le solde restant dû **30 jours à compter de la date d'émission de la facture.**

Le Client s'engage à régler ses commandes à JCH conception par tout moyen de paiement.

En cas de retard de paiement, JCH conception pourra d'une part suspendre la livraison et l'exécution de tout ou partie des commandes en cours, et d'autre part refuser toute nouvelle commande, sans préjudice de toute autre voie d'action.

Conformément à l'art. L441-6 du Code commerce, tout retard de paiement donnera lieu, si bon semble à JCH conception, et dès le premier jour de retard:

- A l'application d'un intérêt de retard, calculée sur l'intégralité des sommes restant dues, égal à 3 fois le taux d'intérêt légal,
- A l'application d'un intérêt de retard, calculée sur l'intégralité des sommes restant dues, égal à 3 fois le taux d'intérêt légal,

- A l'application d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40 euros (directive européenne 2011/7 du 16 février 2011, loi 2012-387 du 22 mars 2012 et décret 2012-1115 du 2 octobre 2012),

- Lorsque les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de cette indemnité forfaitaire, une indemnisation complémentaire sera demandée, sur justification.

En cas de défaut de paiement, quarante-huit heures après une mise en demeure restée infructueuse, la Prestation sera résiliée de plein droit si bon semble à JCH conception, qui pourra demander, en référé, la restitution des travaux déjà livrés, sans préjudice de tous autres dommages-intérêts. Le Client supportera les frais et risques de la restitution qui doit intervenir dans les quinze (15) jours qui suivent la résiliation.

6) Rétractation

Les suspensions ou annulations de prestations ne seront acceptées que si elles sont signifiées par pli recommandé avec A.R. au plus tard 7 jours francs après signature du devis. L'acompte ne sera pas restitué.

7) Modalités de réalisation et de livraison des prestations

JCH conception s'engage à mettre en œuvre, directement ou indirectement, les moyens techniques et humains nécessaires permettant d'assurer les prestations de services demandées par le Client.

8) Limitation des responsabilités et force majeure

Lorsque la prestation est terminée, JCH conception n'assume plus aucune responsabilité. Tout dommage consécutif à la réalisation des prestations ne pourra entraîner la responsabilité civile de JCH conception conformément au droit commun, que pour autant que le Client démontre que les dommages ont pour cause directe une défaillance dans la réalisation de ces prestations par JCH conception. JCH conception sera responsable de la bonne exécution de ses prestations, sauf en cas de force majeure ou de cas fortuit. Toutefois, sa responsabilité ne saurait être engagée dans les cas suivants :

- Données erronées, non mises à jour, ou incomplètes fournies par le client pour la réalisation de la prestation par JCH conception
- Perte des données transmises par JCH conception au Client

Force majeure : La force majeure s'entend de tout événement extérieur, imprévisible et irrésistible au sens de l'article 1148 du code civil. Ainsi, JCH conception n'est pas responsable, notamment en cas d'accident, d'incendie, d'inondation, d'interruption de la fourniture d'énergie, de matières premières ou de matériels, ainsi qu'en cas de grèves totales ou partielles de toute nature entravant la bonne marche des activités de l'auto-entrepreneur Stéphane LIGER, telles que les grèves de transports, des services postaux, des fournisseurs en énergie, des télécommunications, etc... La survenance d'un cas de force majeure a pour effet

e suspendre l'exécution par JCH conception des obligations contractuelles du devis, de la commande ou des présentes conditions générales de vente.

9) Obligation de collaboration

Le client remettra à JCH conception toutes les informations nécessaires à la bonne réalisation des prestations dûment acceptées dans le devis.

10) Propriété intellectuelle

Sauf convention contraire dans les conditions particulières, tout document écrit en vue d'être utilisé par le Client restera la propriété de JCH conception jusqu'au paiement de la totalité du montant des factures relatives à la prestation de services.

11) Confidentialité

JCH conception considère comme confidentiel, et s'interdit donc de divulguer, toutes les informations, documents, données fournis par le client pour l'accomplissement de la prestation. Un accord de confidentialité pourra être mis en place si le client le souhaite ou si la nature des prestations le demande.

12) Informatique et libertés

En application de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, il est rappelé que les données nominatives qui sont demandées au Client sont nécessaires au traitement de sa commande et sont destinées à un usage interne par JCH conception. Le Client dispose donc d'un droit d'accès, de rectification ou d'opposition s'agissant des informations le concernant, dans les délais prévus par la loi et la réglementation en vigueur.

13) Loi applicable et juridiction

Les présentes Conditions Générales de Vente et les relations contractuelles y afférentes sont régies par le droit français. Tout litige directement ou indirectement relatif aux relations contractuelles de JCH conception avec le Client est de la compétence exclusive des Tribunaux de Commerce de Paris.

Le client accepte de respecter les présentes conditions ainsi que celle des CGU au moment où il accepte la réalisation de la prestation et appose sa signature + bon pour accord sur le devis.